



municipalité

amie des enfants



En exprimant sa volonté d'adhérer aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, ratifiée par le Canada le 13 décembre 1991,

la Ville de

Saint-Basile-le-Grand

déclare vouloir s'associer à l'initiative *Municipalité amie des enfants* développée au Québec par le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et UNICEF Canada (bureau du Québec) et, par la politique familiale, conduire des actions visant à :

- rendre notre milieu toujours plus accueillant et accessible aux enfants et aux jeunes tout en améliorant leur sécurité, leur environnement ainsi que leur accès à la culture et aux loisirs;
- sensibiliser les enfants et les jeunes au civisme et favoriser leur insertion dans leur milieu par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés;
- mieux faire connaître la situation et la vie des enfants dans le monde et développer un esprit de solidarité internationale.

Ainsi, nous nous engageons à prendre part, le 20 novembre de chaque année, Journée internationale de l'enfant, à une manifestation destinée à faire connaître les initiatives de notre milieu pour faire vivre quotidiennement les droits de l'enfant dans tous les domaines.



Normand Dumais
pour la Ville

Isabelle Luce
pour le CAMF

Cette charte a été signée le 17 mai 2015
pour UNICEF Canada